



## **Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)**

### **Groupe de rédaction No.3 sur la définition, le traitement et la protection des investisseurs et des investissements**

#### **ORDRE DU JOUR**

**Réunion des 15-16 septembre 1997**

**GROUPE DE RÉDACTION NO.3 SUR LA DÉFINITION, LE TRAITEMENT ET LA  
PROTECTION DES INVESTISSEURS ET DES INVESTISSEMENTS**

**Ordre du jour**

15-16 septembre 1997

- |           |   |                           |
|-----------|---|---------------------------|
| <b>1.</b> | <b>Adoption de l'ordre du jour</b>  | DAFFE/MAI/DG3/A(97)7      |
| <b>2.</b> | <b>Approbation du compte rendu succinct de la réunion<br/>du 30 juin 1997</b> | DAFFE/MAI/DG3/M(97)6      |
| <b>3.</b> | <b>Réserves</b>   |                           |
|           | a) Projet d'article sur la formulation des réserves                           | DAFFE/MAI/DG3(97)12       |
|           | b) Modification des listes de réserves  | DAFFE/MAI/DG3(97)13       |
| <b>4.</b> | <b>Poursuite de l'examen des questions traitées en mai<br/>et juin</b>        |                           |
|           | <u>Pour référence</u>   |                           |
|           | – Rapport au Groupe de négociation  | DAFFE/MAI/DG3(97)10/FINAL |
| <b>5.</b> | <b>Autres questions/travaux futurs</b>  |                           |

## Notes concernant l'ordre du jour

### Point 3. Réserves

#### *a) Projet d'article sur la formulation des réserves*

Le Groupe est invité à poursuivre ses travaux concernant un projet d'article sur la formulation des réserves spécifiques des pays, dont le dernier examen a eu lieu à sa réunion d'avril [voir DAFPE/MAI/DG3(97)8, section III], à partir d'une note du Président [DAFFE/MAI/DG3(97)12].

#### *b) Modification des listes de réserves*

Comme l'avait demandé le Groupe de négociation à sa réunion de juillet, le Groupe est invité à examiner, à partir d'une note du Président [DAFFE/MAI/DG3(97)13], s'il est souhaitable de prévoir une disposition relative à la modification des listes de réserves spécifiques des pays (comme celles au titre de l'article XXI de l'AGCS).

### Point 4. Poursuite de l'examen des questions traitées en mai et juin

Le Groupe est invité à poursuivre l'examen des questions traitées dans le rapport qu'il a soumis au Groupe de négociation à sa réunion de juin [DAFFE/MAI/DG3(97)10/FINAL]. Ces questions sont les suivantes :

- possibilité d'application plus large des dispositions envisagées pour les services financiers aux transferts d'informations et au traitement des données ; appartenance aux organes et associations d'autoréglementation ; accords de reconnaissance ; procédures d'autorisation ; transparence ;
- traitement, dans l'AMI, des échanges transfrontières de services ;
- article de l'AMI sur les transferts (paragraphe 4.6).

Les délégués sont invités à examiner les textes établis sur ces points, qui figurent dans le document DAFPE/MAI/DG3(97)10/FINAL, dans le but de mettre au point des options qu'examinera ensuite le Groupe de négociation.